



# Consignes pour les visites au sein de l'exécution en milieu ouvert

<b>Horaires</b>	Dès leur admission aux Etablissements de Witzwil, les détenus peuvent recevoir des visites privées d'adultes deux fois par mois. Les visites pour adultes ont lieu le <b>dimanche après-midi de 12h30 à 14h45</b> .
<b>Annonce</b>	Les visiteurs doivent être inscrits par écrit par le détenu au plus tard le jeudi précédant la visite, à 13 heures.
<b>Nombre de personnes</b>	Au maximum 3 personnes est admise par visite.
<b>Personnes non admises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les adolescents n'ayant pas 18 ans révolus.</li><li>▪ Les personnes non annoncées.</li><li>▪ Les personnes sans document d'identité officiel valable (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour pour étrangers).</li><li>▪ Les animaux sont interdits.</li></ul>
<b>Visites d'enfants</b>	<p>Pour les enfants propres (moins de 16 ans), une visite d'enfant peut être accordée dans le cadre du quota de visites, à la place des visites d'adultes, au maximum une fois par semaine. Les visites des enfants ont lieu à des heures différentes de celles des adultes.</p> <p>Les enfants doivent être accompagnés d'au moins une, au maximum de trois personnes adultes.</p> <p>Les enfants de la/du partenaire sont égaux aux propres enfants. Ces visites sont annoncées aux agents de détention. Ces visites peuvent être effectuées par les transports publics (Car postal gare Ins – établissement pénitentiaire de Witzwil) ou en véhicule privé.</p>
<b>Transport</b>	<p>Les visiteurs sont priés d'arriver en voiture ou d'organiser leur propre transport.</p> <p>Il est possible d'utiliser les transports publics et/ou le service de Taxi Margrit (3233 Tschugg, Tél. 079 622 06 23) de manière indépendante et à vos frais.</p>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Les règles d'hygiène et de comportement de l'OFSP doivent être respectées.</b></li><li>▪ <b>Les visites se font uniquement sur rendez-vous et avec un document d'identité officiel valable. L'enregistrement doit indiquer le nom et l'adresse de chaque visiteur et sera gardé pendant 14 jours.</b></li><li>▪ <b>Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, sauf pour les enfants avant leur 12e anniversaire.</b></li></ul>

- Les mains doivent être désinfectées avant et après la visite à l'aide du désinfectant fourni.
- La visite peut être achevée immédiatement et une interdiction de visite prononcée suite à un comportement déplacé, au non-respect des directives du personnel ou à une tentative d'esquiver les procédures de contrôle (trafic de drogue, d'argent, etc.).
- Le détenu peut recevoir, par date de visite et non par nombre de visiteurs, un maximum de 30 CHF pour une visite du dimanche ou pour une visite d'enfants. Le montant est reçu contre quittance et versé sur le compte libre du détenu.
- Les marchandises sont acceptées (avec une demande).
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Les instructions du personnel de l'établissement pénitentiaire de Witzwil doivent être suivies.

## Visite Vidéo

Comme alternative ou complément à la visite officielle, un maximum d'une visite vidéo par semaine est possible.

La visite vidéo a lieu en dehors des heures de travail (lun - ven 18.00 - 20.00h / week-end 12.00 - 18.00h) et en dehors de la visite officielle et dure au maximum 1h.

L'offre est gratuite.

Les visiteurs vidéo peuvent envoyer un maximum de Fr. 30.- au détenu par date de visite. Le montant sera transféré sur un compte de l'établissement pénitentiaire de Witzwil et crédité sur le compte libre du détenu.

Dokumentenmanagement	Dokumenteigner	verfasst	überarbeitet	inhaltlich geprüft	formal geprüft	Freigabe
Datum / Visum	FüSupL	23.11.2011 / scp	25.02.2022 /chc		29.11.2018 / grb	08.06.2020/hey